

1912

NOTES CONCERNANT

MERE MARIE LEONIE

FONDATRICE

ET SA

COMMUNAUTÉ

DES

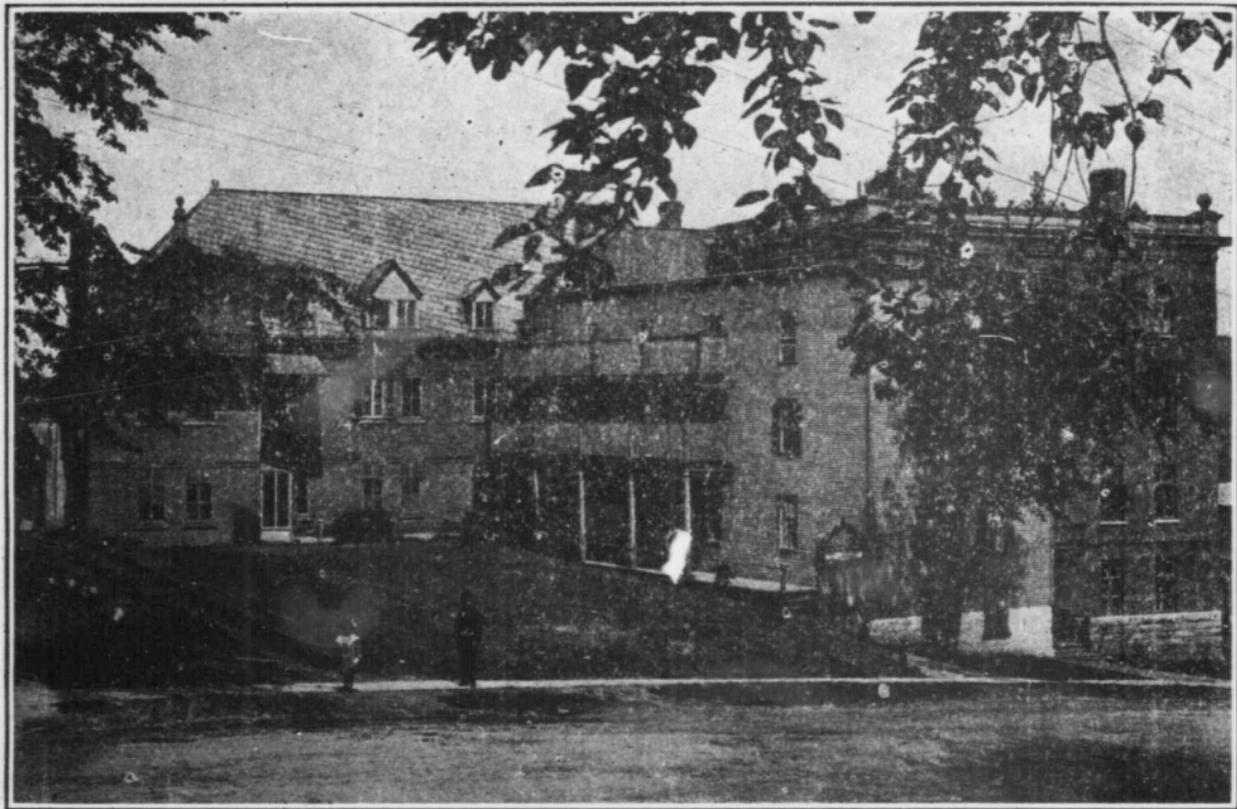
PETITES SŒURS DE LA SAINTE-FAMILLE

(Extraits des Journaux et Annales.)

[1914?]

LPF 5017
1914 N911

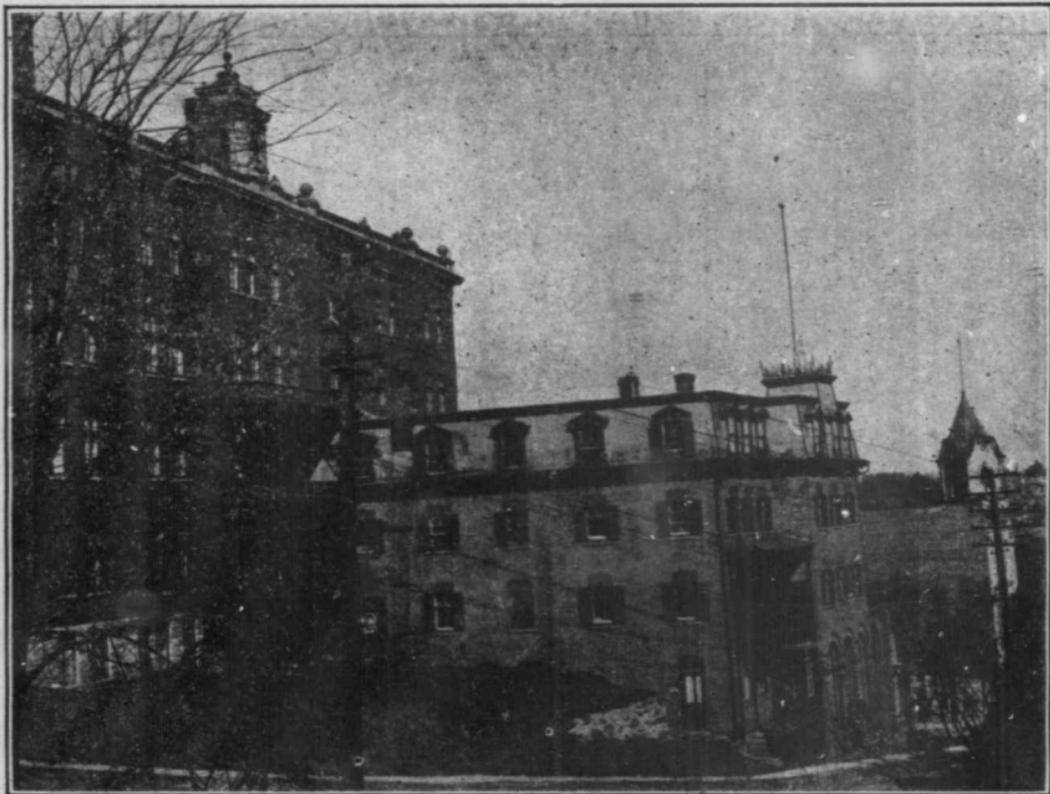
120 7622



Maison-Mère et Noviciat des Petites Sœurs de la Sainte-Famille (1ère partie)



Maison-Mère et Noviciat des Petites Sœurs de la Sainte-Famille (2e partie)



Maison-Mère et Noviciat des Petites Sœurs de la Sainte-Famille (3e partie)



La Communauté
des Petites Soeurs
de la Sainte-Famille

(Extrait du "Pionnier" 1895.)



OS lecteurs nous sauront gré de dire quelques mots sur la nouvelle communauté religieuse, dont la capitale des Bois-Francs vient d'être dotée par les soins de Sa Grandeur Mgr. P. LaRocque.

La mission des Petites Soeurs de la Sainte-Famille est bien modeste, mais elle n'en est pas moins précieuse et éminemment respectable. Si on devait ne la considérer qu'au point de vue social seulement, on reconnaîtrait qu'elle est appelée à rendre d'utiles services et à combattre l'un des grands fléaux de l'époque.

Le problème le plus inquiétant à résoudre, aux yeux des économistes qui observent sérieusement la marche des idées modernes, c'est celui du service intérieur des maisons. Les choses menacent d'arriver à un point où la vie de famille va devenir impossible, par suite du dégoût de plus en plus prononcé pour le rôle de serviteur.

C'est le résultat des doctrines perverses qui sont constamment répandues dans ce pays comme ailleurs et des notions erronées qui finissent par avoir cours touchant la loi sacrée du travail.

Le titre de domestique indiquait jadis une condition régulière et honorable; de nos jours, il tend à devenir une expression d'infériorité méprisable et la tendance universelle est de fuir toutes les occupations auxquelles se rattache une pensée de dépendance personnelle.

Plus de maîtres, plus de soumission à la volonté d'un autre, tel est le mot de passe qui se propage avec une alarmante rapidité et sape à coups redoublés la base même de l'ordre social.

C'est en face de ce danger que le chef actuel de la chrétienté tente de si grands efforts pour éclairer les classes laborieuses et les prémunir contre les principes délétères que l'esprit du mal cherche à leur inculquer.

L'œuvre qui vient d'être fondée au milieu de nous est bien conforme aux vues du Souverain Pontife : c'est l'Église qui s'attaque à l'une des erreurs de notre temps.

A côté de l'école néfaste qui avilit le travail, elle tend à lui restituer ses droits à la considération publique, elle l'ennoblit en rappelant à tous qu'il constitue l'un des premiers devoirs imposés à l'humanité. Elle confère un rang digne et honorable à une carrière nécessaire et même indispensable, à cette domesticité qu'un préjugé aussi absurde que fatal voudrait entacher d'ignominie.

L'institut de la Sainte-Famille formera une belle acquisition pour notre ville. Outre les bons offices que ces Sœurs rendront dans les établissements confiés à leurs soins et le refuge assuré qu'elles offriront à toutes les jeunes personnes désireuses de se consacrer à un labeur méritoire sous l'égide de la vie religieuse, elles donneront à nos populations un salutaire exemple, un enseignement bien propre à détruire plus d'une idée fautive sur la noblesse du travail et sur l'inévitable nécessité des inégalités sociales.

Cette communauté de la Sainte-Famille a d'abord pris naissance à Memramcook, en 1874, alors que sept religieuses de la communauté des Sœurs de Sainte-Croix quittèrent leur maison dans l'Indiana pour aller se charger du ménage et de tout l'entretien du Collège de St. Joseph, à la demande du vénérable Père Lefebvre qui venait de doter le Nouveau-Brunswick de cette importante maison d'éducation.

Les autorités du Collège St. Joseph apprécièrent tellement les services de ces bonnes Sœurs, qu'il fut subséquemment résolu de les constituer comme une famille religieuse distincte de celle des Sœurs de Sainte-Croix, dont le but principal est l'enseignement.

L'humble institut s'est développé et des sept membres qu'il possédait en 1874, il en compte maintenant plus de cent.

Les circonstances ont voulu que cet arbre, d'abord implanté

dans la région du golfe, étendit ses tiges dans notre province et qu'une de ces tiges devint, en quelque sorte, le tronc principal.

C'est à Sherbrooke que sera désormais la maison-mère et le noviciat.

Dès l'été prochain, la nouvelle communauté quittera les quartiers provisoires qu'elle occupe pour habiter une maison assez spacieuse, qui sera érigée de bonne heure ce printemps.

La nouvelle bâtisse s'élèvera à l'endroit même où se trouve le vieux presbytère, construit en 1842 par le Rév. P. H. Harkin, l'un des premiers missionnaires établis dans cette partie du pays.

(Extrait de " La Bannière de Marie Immaculée " 1913.)



N général, l'on distingue, dans l'Église, les *Ordres religieux des Instituts, Congrégations, Compagnies, Sociétés, Associations . . .*

Un Ordre comporte toujours des vœux *solemnels*, qui rendent incapable de posséder directement des biens, qui entraînent l'exemption de la juridiction épiscopale, et le reste.

Les Instituts ou Congrégations ne comportent que des vœux *simples*, temporaires ou perpétuels, avec droit légitime de posséder, de léguer en héritage, même sans l'autorisation des supérieurs. Telles sont, au Canada, toutes les Sociétés de femmes, à l'exception des Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, qui émettent des vœux *solemnels*.

Toute Société religieuse se compose de deux sortes d'éléments : comme toute personne physique est constituée d'un corps et d'une âme, ainsi la Société religieuse, qui est une personne morale, a un corps et une âme.

Au civil, on l'appelle une *Corporation*, quand elle est reconnue par la loi ou le gouvernement local.

Les éléments visibles, qui forment *le corps* d'une Société religieuse, sont : l'organisation extérieure, c'est-à-dire la Supérieure Générale et ses Conseillères, la Supérieure locale et son

assistante, le groupe des religieuses de chaque maison; les œuvres et les occupations du devoir d'état; le livre des Constitutions; enfin les exercices de règle. — Le *costume* propre à chaque Institut sert aussi à reconnaître et à désigner les membres qui lui appartiennent. On pourrait évidemment le modifier sans que le corps moral de la Société en soit nullement affecté.

L'dme est l'élément principal de toute Société religieuse. Comme l'âme humaine, elle aussi est invisible. Chaque Ordre, chaque Institut est animé de son esprit propre. Cet esprit lui a été légué par le Fondateur ou par la Fondatrice : il exprime et embrasse leur intention, leur sentiment, leur volonté. Ainsi, saint François d'Assise a légué à ses fils spirituels la pauvreté; saint Ignace, l'obéissance; Mgr. de Mazenod, la charité . . .

Ces notions générales, communes à toute organisation religieuse, aideront à bien entendre les développements qui concernent les Petites Sœurs de la Sainte-Famille, dont la maison-mère est à Sherbrooke.

I

Leur nom.

La Vénérée Fondatrice, la Mère Marie-Léonie, a fait choix d'une dénomination complexe. Comme d'autres Fondateurs et Fondatrices d'Institut religieux, elle a voulu jeter sur sa Société naissante le voile de la modestie et de l'humilité.

Dans l'opulent parterre de l'Eglise, où ont fleuri, à travers l'espace et le temps, tant de tiges parfumées, comme l'Ordre du Carmel, des Bénédictines, des Franciscaines, des Dominicaines..., elle a pensé déposer le germe de sa Société, petite graine qui, sans prétendre à l'éclat apparent des roses et des lis, devait néanmoins pousser et prendre racine comme la modeste violette, exhalant son arôme, étalant ses charmes et ses attraits.

De même que tels Instituts s'appellent: *Les Petits Frères de Marie* ou les *Petites Sœurs des Pauvres*, ainsi elle a voulu conférer à sa fondation le nom de : " Petites Sœurs de la Sainte-Famille. "

Petites veut dire : qui n'atteint pas le niveau ordinaire, quant au rang, à la condition; ainsi elle a écarté toute idée de comparaison avec les autres Instituts ou plus anciens, ou plus renommés,

ou plus accrédités dans l'Église. Par humilité et simplicité, elle accepte pour ses Filles le dernier rang, la plus effacée condition.

Mais le qualificatif *Petites* ne veut pas, dans sa pensée et dans ses désirs, laisser entendre du tout que ses Religieuses n'atteignent point le niveau ordinaire, quant au mérite, quant aux qualités de l'esprit ou du cœur, quant aux vertus solides et à la plus haute perfection.

On est donc assuré, par ce mot *Petites*, inspiré d'en haut à la Vénérée Fondatrice et tombé de sa plume, que l'*âme*, l'*esprit* même de sa Société, c'est l'*humilité*, ou si l'on veut, l'*humiliation* intérieure et extérieure.

Mais ce n'est point assez. Elle ajoute : " Petites Sœurs de la *Sainte-Famille* ". Et sur ce titre aimable et admirablement adopté, elle insiste, en écrivant dans ses Constitutions ce qui suit :

" La Sainte-Famille, dont les Sœurs portent le nom, sera leur modèle et l'objet principal de leurs méditations. Elles aimeront à contempler le divin Sauveur, se livrant aux travaux les plus bas et les plus obscurs; la Sainte Vierge, se faisant l'humble servante de Jésus et de Joseph, et s'appliquant à tous les soins du ménage; enfin Joseph, exerçant le modeste métier de charpentier. "

Pouvait-on, en vérité, donner un commentaire plus précis, plus expressif, plus lumineux, du qualificatif de tout-à-l'heure : *Petites*? Et si le caractère dominant de la vie de Jésus, de Marie, de Joseph, est bien l'effacement, l'abaissement, en un seul mot, l'*humiliation* et l'*humilité*, il convient de conclure que cette vertu est le signe distinctif, l'âme vivifiante des membres de la Société.

Oui, l'esprit pauvre et obscur de Nazareth; la fuite et le détachement du monde; l'amour du silence, du travail, de la prière, de l'obéissance, du renoncement; la vie de douce charité mutuelle que pas un signe, pas un regard, pas une parole, pas un procédé ne vint jamais altérer dans l'âme des trois personnes de la Sainte-Famille; voilà bien l'héritage et l'apanage que la Vénérée Mère Léonie a attendu léguer à toutes et à chacune de ses Filles. Pour couronner ce testament, ajoutez la conformité à la volonté de Dieu, l'abandon à ses desseins, l'acceptation des épreuves de l'exil lointain d'Égypte pour la Sainte-Famille et pour ses imitatrices, la sanctification des peines physiques et des douleurs morales. Quelles sources de perfectionnement et

d'apostolique fécondité pour les âmes, appelées à vivre et à finir leur carrière d'ici-bas dans la Communauté des Petites Sœurs de la Sainte-Famille de Sherbrooke.

II

Les Fins de la Communauté.

La nature et le but de toute association religieuse sont souvent multiples et complexes. D'une façon nette et positive, la Vénérée Fondatrice a tracé, au début de ses Constitutions, une *double fin* que ses Filles doivent poursuivre et atteindre.

L'une, qui leur est commune avec toutes les âmes religieuses de l'Eglise universelle, c'est leur perfection ou *sanctification personnelle*, surtout par la reproduction de l'humilité intérieure et extérieure de la Sainte-Famille. L'autre, qui leur est spéciale, c'est " le dévouement aux humbles travaux du ménage, principalement dans les collèges . . . dans toutes ces maisons chères à la sainte Eglise dont le but . . . est la formation des prêtres . . . "

En ce qui regarde la première fin, quelle est bien la nature, la définition du vœu de religion ? C'est une promesse faite à Dieu, de suivre la voie " des conseils évangéliques, " et ainsi d'accomplir plus et mieux pour Jésus-Christ que dans " la vie chrétienne ordinaire. " En réalité, c'est en vertu de la profession des " vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, " que s'établit le fondement essentiel de la vie religieuse. En cela seul, cette vie est déjà plus parfaite, c'est-à-dire qu'elle conduit les âmes privilégiées, qui assument et pratiquent ces saints engagements, à la perfection relative de leur état.

Dès que l'autorité ecclésiastique légitime vient sanctionner ces vœux, il existe une " Société religieuse diocésaine. " Si l'approbation est conférée à la Société par le Vicaire de Jésus-Christ, elle devient " Société religieuse de l'Eglise universelle " : c'est alors un véritable *Institut religieux*.

Puisque les vœux des Petites Sœurs sont agréés de Sa Grandeur, l'évêque de Sherbrooke, puisqu'ils sont soumis " à sa juridiction épiscopale ", il faut conclure que leur Société de la Sainte-Famille forme une *Société religieuse diocésaine* ; il faut admettre que ces vœux sont aptes à les mener à la plus haute

perfection, et qu'elles n'ont rien à envier aux membres admis dans les autres Congrégations.

En ce qui concerne la deuxième fin, ayant pourvu essentiellement au perfectionnement surnaturel de l'âme de ses " pieuses Filles ", la Vénérée Fondatrice leur assigne leur place, leur tâche propres, à côté des autres associations religieuses. D'un trait de plume, elle leur trace ce que l'on appelle communément le *devoir d'état*, c'est-à-dire les occupations précises et journalières qui leur incombent, en dehors des exercices prescrits par les Constitutions.

Leur fin spéciale, doit être " de se dévouer aux humbles travaux du ménage, principalement dans les collèges . . ." Voilà, après le souci de leur âme, ce à quoi elles doivent plier leur corps, occuper leurs bras et leurs mains, leur personne entière. La Providence, qui veille sur toute la création, qui préside à l'éclosion des vies humaines au foyer ou dans la Société religieuse, a daigné créer et susciter celle-ci à Memramcook, N. B., en 1875. C'est Dieu seul qui a voulu bénir et féconder ce grain de sénevé, lui donner la croissance et l'expansion, le faire verdoyer, fleurir, fructifier. C'est la Sainte-Famille de Nazareth qui l'a transplanté à Sherbrooke, sous les yeux et la main, près de l'intelligence et du cœur d'un vaillant évêque, missionnaire, apôtre, protecteur et second Père de l'Institut naissant. C'est là que sont choisis les boutures et les greffes qui ont pris racine dans les *missions* fondées dans tant de diocèses du Canada et des Etats-Unis.

Toutefois, on ne saurait oublier ni taire la vérité. Si la Communauté des Petites Sœurs a pu si merveilleusement s'implanter et s'étendre de toutes parts, ce n'est qu'en vertu de l'admirable " dévouement des pieuses Filles aux humbles travaux du ménage "; ce n'est qu'en raison de la fin désignée qu'elles ont su si généreusement et si héroïquement atteindre, partout où la voix de Jésus, de Marie, de Joseph, les a daigné convier " aux travaux les plus bas et les plus obscurs ", " humbles servantes " des prêtres et des évêques, " s'appliquant à tous les soins du ménage ". Combien d'héroïnes jeunes, pieuses, dévouées sont déjà tombées, revêtues de leur humilité et de leur modestie, enrichies des mérites de leur zèle et de leur fidèle imitation des trois personnages de la Sainte-Famille.

III

Leurs Œuvres et leurs Occupations.

Les Œuvres sont, dans l'intention des Fondateurs et des Fondatrices, le champ d'action qui permet aux sujets d'atteindre leur fin. Là, se déploie leur industrie et leur zèle; là, leur âme se perfectionne et gagne des mérites inestimables; ou, aussi bien, s'expose à se perdre, presque toujours en perdant d'autres âmes.

L'Institut des Pères et Frères de Sainte-Croix fut d'abord le seul à bénéficier, dans leurs divers collèges classiques ou commerciaux, de la collaboration et de l'appoint du labeur de la Communauté des Petites Sœurs de la Sainte-Famille.

Mais depuis 1895, époque de la translation de la maison-mère à Sherbrooke, les Œuvres de la Communauté se sont plus nettement dessinées. Elles embrassent aujourd'hui un plus vaste champ d'opération, de travail et de dévouement. En effet, l'Institut a adopté d'entreprendre " les humbles travaux du ménage " dans les : Délégations apostoliques d'Ottawa et de Washington ; — archevêchés ; — Universités et grands séminaires ; — collèges et séminaires classiques ; — juniorats et noviciats ; — communautés de prêtres religieux.

Le service dans les hôpitaux et hospices, dans les cures de ville ou les presbytères de campagne, est-il mis au nombre des Œuvres à accueillir par la Communauté ? Ni l'intention, ni le désir exprimé par la Vénérée Mère Léonie, de son vivant, ni le texte des Constitutions écrit de sa main, ne permettent de comprendre ces œuvres parmi les *missions* dévolues au zèle des Petites Sœurs.

Que les travaux des Religieuses de la Sainte-Famille soient salariés par " des gages annuels " convenables, c'est une question de pure justice, c'est un droit naturel. Que " leurs intérêts matériels soient tout-à-fait distincts et indépendants de ceux des maisons où elles sont employées ", ce n'est que juste encore, conforme aux usages universellement admis parmi le personnel des servantes du monde. Il appartient à l'administration générale de la Communauté de s'entendre et de fixer par contrat, avec les autorités compétentes qui sollicitent leur coopération,

cette double question du salaire et des intérêts matériels à sauvegarder.

Quant aux *occupations*, la Vénérée Fondatrice semble limiter les divers "humbles travaux du ménage à l'énumération qu'elle a consignée dans ce passage des constitutions : "Elles consistent à tenir les lingeïes et les infirmeries; à faire la cuisine, les lavages, les raccommodages des maisons où elles sont employées; et, selon leur capacité, à confectionner les habits des prêtres et des religieux. "

Comme l'on peut s'en apercevoir, il y a, selon les aptitudes, la formation préalable et l'expérience acquise, des charges et des offices pour toutes ses Filles : lingerie et infirmerie, cuisine et réfectoire, lavage et couture, sacristie et ornementation des autels parfois, soin des chambres et des dortoirs, confection même des vêtements des prêtres et des religieux : tel est bien l'ensemble d'un intérieur de maison, tenu avec ordre et propreté. N'est-ce pas là, vraiment, la plus minutieuse et la plus complète reproduction du modèle, "l'humble servante de Jésus et de Joseph", l'exacte imitation de la Vierge Marie, dont la vie de trente années à Nazareth — et plus tard de trente autres peut-être avec saint Jean — se consuma dans cette monotone et sublime coopération, dans cet apostolat si méritoire dans ses moindres détails ?

Est-il vocation plus enviable, mission plus méritoire, que cette existence cachée, ignorée du monde, loin de ses dangers et de ses divertissements, à l'abri de sa vaine estime et de ses louanges plus vaines encore ? Combien de jeunes personnes, sans fortune et sans grande culture intellectuelle, ont rencontré, dans la Communauté des Petites Sœurs, le bonheur et les délices secrètes, le contentement et les satisfactions insoupçonnées, la plus suave vie de famille qu'il soit possible de rêver au service de Jésus, de Marie, de Joseph . . . Vie de travail, il est vrai ; mais vie de prière et d'union intime avec Dieu, vie tout entière animée de vues surnaturelles, d'espérances élevées, de charité apostolique à l'égard des enfants, des ecclésiastiques, des religieux, des prêtres, des évêques, tous élus de Dieu, pour sauver tant de milliers d'âmes !

Cet apostolat des âmes, la plus petite des Petites Sœurs de la Sainte-Famille peut se garantir, en mourant, l'immense consolation d'y avoir contribué par son dévouement physique et moral. Au seuil de l'éternel séjour de la béatitùde, Jésus, Marie,

Joseph voudront-ils ignorer ce dévouement et pourront-ils le laisser sans récompense ? . . .

IV

Leur Vénérée Fondatrice (1840-1912)

A. — *Biographie.*

Marie-Virginie-Alodie Paradis naquit, le 12 mai 1840, au bourg de l'Acadie, diocèse de Montréal. Elle était la troisième des six enfants — quatre garçons et deux filles — de Joseph Paradis, cultivateur et d'Emilie Grégoire, qui était originaire de Saint-Cyprien.



Mère Marie-Léonie, fondatrice

Elle inaugura son cours d'études primaires sous la direction délicate et distinguée des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, à Laprairie. S'il faut juger de l'arbrisseau aux fruits de l'arbre, il est permis de préjuger des talents naturels et des qualités acquises de Marie-Virginie, durant les années de son

adolescence studieuse.

En effet, dès l'âge de quatorze ans, elle entra de plein pied au noviciat des Sœurs de Sainte-Croix, à Saint-Laurent de Montréal (27 février 1854). Par l'appel de Jésus et de Marie, elle se faisait l'ouvrière de la première heure, comme tant de jeunes postulantes de la Sainte-Famille l'on fait depuis, à son exemple. En 1855, elle prit le saint habit et elle fit sa profession, le 22 août 1857, sous l'appellation de *Sœur Marie-Léonie*. La cérémonie était présidée par le Vénéré Fondateur de l'Institut des *Pères et Frères de Sainte-Croix*, au Mans (Sarthe, France), le Révérend Père Basile Moreau, alors visiteur des établissements de sa Société, au Canada et aux Etats-Unis.

A dix-sept ans, au sortir du noviciat, Sœur Marie-Léonie était une personne de taille moyenne, d'une santé robuste, d'une générosité et d'une vigueur de caractère à toute épreuve. Dans ce berceau de sa vie religieuse, elle sut se munir d'une tendre

et chaude piété, d'habitudes fortes de régularité, d'exemplaire attachement aux devoirs d'état, ainsi qu'aux plus modestes vertus. Dotée d'une belle intelligence, d'un jugement sain et droit, d'un cœur pur et ardent, elle se trouvait apte à tous les labeurs de l'enseignement, comme disposée à tous les sacrifices.

Successivement l'obéissance lui assigne pour théâtre de son zèle les couvents de : Sainte-Scholastique, dès 1856; Varennes, de 1857-1858; Saint-Martin, de 1858-1861. Transférée dans la grande cité de New-York, elle y fit sa résidence jusqu'en 1870, époque où elle reçoit son obéissance comme maîtresse de français à l'école Sainte-Marie d'Indiana.

Elle y séjournait depuis quatre ans, lorsque le Père Sorin lui envoie l'ordre de faire la fondation d'un établissement à Memramcook, Nouveau-Brunswick, avec six autres Religieuses de Sainte-Croix, dont trois françaises et trois Irlandaises. On les autorisa à recueillir des postulantes, à condition de les préparer pour le noviciat d'Indiana. La distance de 500 lieues y mettait obstacle.

Le Père Lefebvre, de l'Institut de Sainte-Croix, qui avait, en 1864, fondé le collège classique de Memramcook, forme aussitôt le projet d'établir, avec le concours de Sœur Léonie, une communauté nouvelle exclusivement destinée au service temporel des maisons d'éducation : il les voulut indépendantes des deux Instituts des Pères et des Sœurs de Sainte-Croix. La Communauté des *Petites Sœurs*, comme on les désigna au début, était créée, le 4 octobre 1874. Les vocations ne tardèrent point à affluer en abondance. Les jeunes filles acadiennes, pauvres et sans instruction pour la plupart, mais d'une foi robuste et d'un dévouement non moins tenace, se sentirent étonnées et charmées à la fois d'être admises en religion. La première prise d'habit comptait, le 19 mars 1875, quinze novices ferventes et résolues; c'était peu, mais elles avaient de qui tenir et mettaient leur confiance dans la puissante intercession de saint Joseph.

Selon l'historien du P. Lefebvre, c'est à Paris, au Chapitre général de son Institut que " le bon Père " proposa, d'accord



Père Lefebvre, fondateur

avec la Fondatrice, les *Petites Sœurs de la Sainte-Famille*. Le collège Saint-Joseph de Memramcook devint ainsi le berceau, le noviciat, la maison-mère de la Communauté. L'évêque de Saint-Jean, Mgr. Sweeney, sans accorder à l'œuvre naissante une approbation canonique, daigna néanmoins l'autoriser en sanctionnant toutes les professions religieuses, à la condition de se procurer l'affiliation à une autre Congrégation déjà approuvée.

B. — *La Communauté ou l'Œuvre.*

La Providence avait suscité l'œuvre : elle se chargea de sa croissance, de sa vitalité, de ses rapides développements. Il est juste et digne d'elle d'adopter les dons des personnes et les vicissitudes de conjonctures aux vocations spéciales qu'elle leur destine et aux fonctions qu'elle leur réserve. Cette loi d'harmonie, qui éclate partout dans l'univers, s'accomplit aussi bien dans les associations religieuses.

Du vivant du Fondateur, la Communauté commença, comme une ruche trop populeuse, à essaimer : à la Côte-des-Neiges, en 1876; à Saint-Césaire, en 1878; à Farnham, en 1879; à Van Buren, en 1893. Le Père Lefebvre, sentant approcher sa fin, songea à trouver un évêque canadien, qui deviendrait le protecteur et le gardien de l'Institut. La mort le frappa subitement, dans la nuit du 28 janvier 1895 : c'était vingt ans après la fondation. L'homme de la Providence se présenta alors.

A Mgr. Paul LaRocque, évêque de Sherbrooke, le mérite et la gloire d'avoir accueilli si paternellement et si religieusement la belle et bienfaisante œuvre dans sa ville, dans son palais, dans son diocèse. Dès le 5 octobre 1895, le noviciat et la maison-mère s'y voyaient transférés, à la grande allégresse d'une centaine de Religieuses qui avaient pris place dans les rangs de la Communauté. Le 26 janvier suivant, Sa Grandeur publia un mandement d'érection canonique, qui assurait définitivement la survie et la stabilité de l'œuvre de la Révérende Mère Marie-Léonie.

Après avoir tracé, écrit le sénateur Pascal Poirier, l'agenèse de la Communauté, et noté la part prise par le P. Lefebvre, à sa fondation, il ajoute dans son mandement : " Jetée dans une terre féconde, au milieu de cette courageuse population acadienne, où la foi, en dépit des obstacles, est restée si vive et si

tenace . . . , la petite communauté ne tarda pas à se développer. La grâce de Dieu, comme une rosée féconde, faisait germer, nombreuses et solides, les vocations religieuses au milieu de ces jeunes Acadiennes que des évènements malheureux avaient bien pu condamner à la pauvreté et à l'ignorance, sans pouvoir jamais les dépouiller des dons de la grâce et de la vertu. ”

C. — *Dernières années.*

Pendant près de dix-sept années, la Mère Marie-Léonie a collaboré avec le second Père des Filles de son Institut.

De cinq, le nombre des *missions* ou maisons de la Communauté est monté à quarante-quatre. Il y avait une centaine de Petites Sœurs, en 1895: on en compte aujourd'hui 675, dispersées dans la plupart des diocèses du Canada, dans quelques-uns des Etats-Unis, même de San Francisco, en un mot dans vingt diocèses différents.

Sur une trentaine de Congrégations ou d'Instituts de femmes, fondés au Canada depuis un siècle environ, la Communauté des Petites Sœurs de la Sainte-Famille tient le rang vingt-quatrième. Aucune autre, sinon peut-être l'Institut des Sœurs de la Providence de Montréal, n'a su prendre un plus rapide essor, dans une période aussi restreinte.

Que l'on apprécie, par ces chiffres éloquents et persuasifs, ce qu'il a fallu de qualités naturelles et acquises pour consolider une entreprise aussi étendue, d'une nature morale exceptionnelle, mélange de simplicité et de candeur qui voisinait la naïveté apparente; caractère ferme sans raideur, condescendant sans mollesse; intelligence un peu lente mais sûre et droite; volonté forte et résolue, toujours égale et bien équilibrée. Nul obstacle ne l'a pu désarmer: Supérieure et Mère tout ensemble.

Par décision de Rome, le premier mai 1905, et avec l'autorisation depuis longtemps accordée des Supérieurs de Sainte-Croix, la Mère Marie-Léonie fut “ définitivement détachée de cet Institut, afin de s'occuper uniquement de la petite Congrégation qu'elle avait fondée. ”

Sa piété et son esprit religieux brillaient jusque dans son regard reposé et sur sa paisible physionomie. Il est impossible de l'avoir entretenue, durant quelques instants, sans avoir pressenti

la beauté de son âme, toute recueillie en Dieu, sans cesse unie à lui présent au dedans d'elle-même. Modèle accompli de ses Filles spirituelles qu'elle savait accueillir comme une mère, qu'elle savait affectionner toutes et chacune sans distinction avec une douceur et une tendresse sans bornes.

L'oubli de soi et le don de soi, le dévouement poussé jusqu'à la plus surhumaine abnégation, l'ont inspirée et accompagnée jusqu'au dernier soupir. Elle ne respirait que pour sa chère Communauté des Petites Sœurs. Pour elles ses déplacements et ses voyages; pour elles ses correspondances et ses combinaisons; pour elles, son étude approfondie des Constitutions et ses pré-occupations constantes; pour elles ses aspirations vers Dieu, ses souffrances physiques et ses tortures morales, ses prières, ses pensées, ses sentiments, ses dernières effusions du cœur avec ses battements suprêmes au pied des autels et dans les notes pieuses qu'elle écrivait

La longue heure d'adoration du premier vendredi de mai 1912 a été l'heure de Dieu, celle de la fin de l'exil et de l'entrée dans la patrie céleste. C'était le jour de l'Invention de la Croix de Jésus, un soir du mois de Marie, dans l'octave du Patronage de saint-Joseph. Elle expira, munie des sacrements de l'Église, enrichie de vertus et de mérites, baignée des larmes de ses Filles, qui ne se font point à la pensée de son absence, mais qui l'aiment et qui la prient avec l'espoir du suprême rendez-vous au ciel !

BENEDICTION D'UNE CHAPELLE ET NOCES D'OR

A SHERBROOKE

(Extrait de " *La Semaine Religieuse de Montréal* ", 2 juillet 1907.)



ÉTAIT grande fête à Sherbrooke, le mardi 2 juillet. Les Petites Sœurs de la Sainte-Famille, si favorablement connues dans les évêchés et les séminaires du pays, célébraient les noces d'or de vie religieuse de leur fondatrice et mère-générale, la très révérende Mère Léonie. Coïncidence heureuse, Mgr. l'évêque

de Sherbrooke, second fondateur et père de la communauté des Petites Sœurs, bénissait ce jour-là les nouveaux locaux du noviciat, un nouvel orgue et surtout la très jolie chapelle qu'on vient d'ériger.

Avant de raconter les joies de cette fête, il convient peut-être, pour l'information de quelques lecteurs, de donner ici un précis historique de la fondation et du développement de l'œuvre intéressante et si pratiquement utile des Petites Sœurs de la Sainte-Famille. D'autant plus, que le simple récit des faits accomplis montrera admirablement l'action de Dieu dans la fondation de cette œuvre, et sera à lui seul un très bel hommage à la vénérée fondatrice. L'épreuve ne lui a pas fait défaut : mais les bénédictions du ciel lui ont été en ces dernières années surtout, une large compensation et une douce consolation.

La Très Révérende Mère Léonie, née Paradis — elle est la sœur de M. le Juge Paradis, de Saint-Jean — entra au couvent des Sœurs de Sainte-Croix (à Saint-Laurent) dès l'âge de 13 ans. A 17 ans, elle faisait profession. Il y a de cela 50 ans.

Comme l'on sait, les Sœurs de Sainte-Croix, fondées au Mans par le Père Moreau, de vénéral^{en}le mémoire, avait d'abord été vouées au service manuel et domestique dans les séminaires et les collèges; ce n'est que plus tard qu'elles ajoutèrent à leur programme les œuvres d'enseignement.

Elles étaient venues de France aux Etats-Unis, en 1842 ; le Rév. Père Sorin, c. s. c., en obtint pour le collège de Notre-Dame, Indiana, qu'il venait de fonder. Une maison des mêmes Sœurs s'était bientôt établie à Saint-Laurent, près Montréal (1847). Il y avait naturellement échange de sujets entre les deux maisons. Peu de temps après sa profession (1857), la Sœur Léonie, pour des raisons de santé, était dirigée vers l'Indiana.

C'est là que, en 1874, le fondateur du célèbre collège acadien de Memramcook, le Père Lefebvre, lui aussi de la famille de Sainte-Croix, vint chercher des Sœurs, pour son collège. Sœur Léonie fut désignée avec quelques autres. Et bientôt, une nouvelle communauté, rameau détaché de l'arbre des Sœurs de Sainte-Croix, se fondait à Memramcook, sous la direction du Père Lefebvre et par l'action de Sœur Léonie, qui devenait ainsi Mère Léonie, exclusivement pour le service manuel et domestique des évêchés et des séminaires ou collèges.

Mais, naturellement, les autorités ecclésiastiques ne se hâtèrent pas de donner l'approbation régulière et canonique. On permettait aux Petites Sœurs de vivre, mais on attendait de les avoir vues à l'œuvre avant de les accepter officiellement à l'honneur de la vie religieuse. Ce fut là la grande épreuve, providentielle et voulue de Dieu sans doute, mais inquiétante et pleine d'angoisse aussi pour le cœur de la Mère fondatrice. Vingt ans environ se passèrent ainsi. Le nombre des Petites Sœurs augmentait. La mère songeait à l'avenir?

En 1896, se place la fondation de Sherbrooke qui devait amener bientôt la reconnaissance officielle et l'approbation canonique, par Sa Grandeur Mgr. Paul LaRocque, de la communauté des Petites Sœurs de la Sainte-Famille.

“ Un jour — racontait l'autre matin le prédicateur de la fête du 2 juillet — sur la route d'un évêque du Christ, se rencontra, il y a environ dix ans, une femme d'œuvres, religieuse depuis 40 ans, et depuis 20 ans à la tête d'une œuvre de toute spéciale assistance pour le haut clergé et pour le clergé enseignant. Et, cette femme, pour sa belle œuvre des Petites Sœurs de la Sainte-Famille, cherchait, poussée par l'attrait divin, un lieu béni de formation, où, sous l'œil de Dieu, dans la manducation de l'Agneau Eucharistique et par l'action de l'Esprit-Saint, ses filles se pourraient préparer à la vie de prière, à la vie d'obéissance et à la vie de sacrifice, qui doit être votre vie, mes Sœurs ”.

“ Comme les apôtres — osait-il ajouter — votre fondatrice et mère-générale, rêvait d'un cénacle qui serait un noviciat, et, dans le noviciat même, d'une chapelle qui serait le vrai cénacle. Venez, dans ma ville, parla l'évêque de Sherbrooke, près de mon évêché et de mon séminaire, je sais une place toute faite pour devenir, ma mère, le cénacle de vos rêves ”.

“ Et l'on s'installa ici ; et l'on vécut d'abord dans un noviciat et dans une chapelle bien modestes ; et l'on vit les grâces du ciel multiplier les vocations d'une façon merveilleuse (1) ; et l'on sentit qu'il devenait possible et convenable d'agrandir les locaux, de faire plus belle la chapelle ; et voici qu'après dix ans l'on

(1) De moins de 100 qu'elles étaient, en dix ans elles sont devenues 500.

convie les cinq cents religieuses — elles ne sont pas toutes ici par présence corporelle, mais elles y sont toutes d'esprit et de cœur — de la florissante Sainte-Famille, tout juste pour le 500 de religion, pour les noces d'or, de la vénérée fondatrice et toujours aimée mère-générale, à la bénédiction de cette chapelle, qui est bieu, après tant d'autres temples chrétiens, comme un cénacle nouveau, ou, dans le cénacle du noviciat, comme le saint des saints et le cénacle du cénacle, où vont se former à la prière, à l'obéissance et au sacrifice, des générations de vierges, qui, à leur façon, seront aussi des apôtres. ”

*

* *

Le fait est que cette œuvre des Petites Sœurs, si humble et si modeste encore à ses débuts à Sherbrooke, lors du décret d'érection canonique (26 janvier 1896), a été visiblement bénie de Dieu. Les magnifiques locaux qu'on inaugurerait mardi, auxquels il faut ajouter les anciennes constructions et aussi l'important immeuble autrefois occupé par le *Pionnier* M. J.-A. Chicoyne, forment un ensemble vraiment imposant. Avec le beau séminaire Saint-Charles, et le riche couvent Mont-Notre-Dame, et bientôt la future cathédrale, et l'évêché, et le monument national, voilà qui en dit long sur le progrès des œuvres catholiques et françaises dans ce qu'on est convenu d'appeler la " Reine des Cantons de l'Est ", je veux dire : Sherbrooke ! Mieux que les locaux et les édifices extérieurs, l'esprit qui anime la florissante communauté lui fait honneur. Dans les Petites Sœurs, les évêques et les prêtres de nos évêchés et de nos séminaires sont unanimes à reconnaître des servantes actives et dévouées, autant que vertueuses et réservées, qui se donnent de tout cœur aux humbles travaux du service de ces évêques et de ces prêtres, en qui le principe de foi leur fait voir d'abord d'autres Christ ! *Sacerdos aller Christus !*

*

* *

Les fêtes de la bénédiction de la nouvelle chapelle et des noces d'or de la vénérée Mère Léonie, avons-nous écrit, ont été

très belles. Après la bénédiction de la chapelle et celle aussi d'un orgue nouveau (Casavant), Mgr. LaRocque a officié pontificalement. Sa Grandeur était assistée de Mgr. le vicaire-général Chalifoux, du supérieur Lefebvre, du chanoine Cousineau (Montréal), du supérieur Jasmin (Sainte-Thérèse) et du Rév. Père McKanon, c. s. c., (Saint-Laurent). Dans le chœur, on remarquait le Rév. Père McGarry, assistant-général des Pères de Sainte-Croix, le Rév. Père Jodoin, o. m. i., le supérieur Banville (Rimouski), M. l'abbé Bourret (Nicolet), M. Bastien, p. s. s., (collège de Montréal), plusieurs prêtres du diocèse, ceux de la ville de Sherbrooke, en tout une trentaine.

A l'Évangile, M. l'abbé Elie-J. Auclair, ancien professeur au séminaire et ancien aumônier des Petites Sœurs, aujourd'hui de l'archevêché de Montréal, a donné un sermon de circonstance.

La Révérende Mère occupait au pied des balustres une place d'honneur; une glorieuse couronne de deux cent cinquante filles l'entourait, et, tout près d'elle, se tenaient deux Sœurs de Sainte-Croix, l'une, sa maîtresse de noviciat, et l'autre, son " ange gardien ", aux jours lointains où Mère Léonie entra à Saint-Laurent, il y a cinquante ans.

A la communion, et avant de recevoir l'hostie sainte des mains de son évêque, la vénérée jubilaire renouvela la formule de ses vœux.

Les Petites Sœurs elles-mêmes firent les frais du chant aux accords de l'orgue nouveau.

Après la messe, les membres du clergé furent invités à un banquet servi par les Petites Sœurs, et auquel du reste, sur des tables différentes, prenaient part un grand nombre de religieuses et leurs invitées des communautés sœurs.

En quelques paroles bien senties, Mgr. LaRocque remercia les hôtes des Petites Sœurs, tous des représentants des évêchés et des séminaires, où, comme Marthe à Béthanie, elles servent Jésus dans la personne des ses prêtres et de ses évêques.

Dans l'après-midi, il y eut réception d'honneur à la salle de communauté, et, plus tard, salut et bénédiction du Saint Sacrement dans la nouvelle chapelle.

*

* *

Si le 2 juillet 1907, jour de la Visitation et du Magnificat,

fut un beau jour pour les Petites Sœurs de la Sainte-Famille, à Sherbrooke, pour leur fondatrice et toujours aimée mère-générale, la jubilaire, pour Mgr. l'évêque, leur second fondateur et leur père spirituel au sens canonique, ce fut aussi un jour de joie pieuse, là et ailleurs, pour tous ceux qui ont appris à connaître et à apprécier ces Marthes actives, dans l'une ou l'autre des trente-deux missions où elles sont établies.

A la vénérable jubilaire et à ses filles nous en voudrions tous donner l'assurance, en priant bien pour elles et en demandant à Dieu de les conserver toujours humbles et douces, dans la prière, dans l'obéissance et dans le sacrifice. C'est en somme, au point de vue religieux, le meilleur vœu qu'on puisse former pour les dévouées Petites Sœurs; et c'est sûrement de tous celui qui davantage plaira à leur mère-générale, "notre Mère", comme elles disent avec affection.

(Extrait de "La Patrie", 3 juillet 1907.)



UNE double fête a eu lieu mardi matin, à la maison-mère et au noviciat des Petites Sœurs de la Sainte-Famille : la bénédiction de la chapelle et la célébration du 50^{ème} anniversaire de vie religieuse de la Révérende Mère Léonie, fondatrice et Supérieure générale de la communauté.

Cette journée de grandes réjouissances pour toute la communauté a commencé par la bénédiction de la nouvelle chapelle et de la maison par Mgr. Paul LaRocque.

Mgr. de Sherbrooke célébra ensuite une messe pontificale dans la chapelle qu'il venait de bénir. Mgr. H. O. Chalifoux, vicaire-général du diocèse, remplissait les fonctions de prêtre assistant : les diacres d'honneur étaient M. le supérieur Lefebvre, du séminaire et M. le chanoine L. Cousineau, de l'évêché de Montréal; les diacres d'offices, M. l'abbé A. Jasmin, supérieur du séminaire de Sainte-Thérèse, et M. l'abbé W. McKinnon, du collège Saint-Laurent. Les religieuses exécutèrent le chant.

M. l'abbé E.-J. Auclair, ancien professeur de Lettres au séminaire, fit sur la vie religieuse, une allocution simple, familière,

touchante, mais dans la note des grands conférenciers. Il fit aussi l'éloge des Petites Sœurs de la Sainte-Famille, et de leur fondatrice dont ce jour était principalement la fête.

Un grand nombre de

MEMBRES DU CLERGÉ

étaient présents : on remarquait, en outre des officiants et du prédicateur, Mgr. E.-C. Tanguay, du séminaire de notre ville ; le Rév. Père McGarry, ass. G. C. S. C., de Notre-Dame, Indiana ; M. l'abbé J. L. H. Roy, curé à la cathédrale de Sherbrooke ; le Rév. Père Jodoin, O. M. I., M. l'abbé H.-A. Simard, chancelier de l'évêché de Sherbrooke ; le Rév. Père McKanon, du collège de Saint-Laurent ; M. l'abbé Charest, de l'évêché de Sherbrooke ; le Rév. Père J. Bastien, Procureur au collège de Montréal ; M. l'abbé Stan. Gervais, économiste au séminaire de Sherbrooke ; M. l'abbé Jos. LaRocque, curé de Bromptonville ; M. l'abbé Alb. Gervais, curé de Barnston ; M. l'abbé Banville, supérieur du séminaire de Rimouski ; M. l'abbé J. S. Lecours, Procureur au collège de Lévis ; M. l'abbé Bourret, Procureur au collège de Nicolet ; M. l'abbé Dufresne, curé de Windsor Mills ; le Rév. Père A. Martel, Procureur au collège St-Laurent ; M. l'abbé Plamondon, curé de East Angus ; M. l'abbé Martel, curé de Stoke ; M. l'abbé J. Laporte, curé de Sherbrooke Est ; M. Ed. Noël, vicaire à Coaticook ; M. l'abbé Biron, ecclésiastique au séminaire de Sherbrooke ; M. l'abbé Duguay, Cap de la Madeleine ; des représentants des communautés suivantes : les Révdes Sœurs de Ste-Croix, de St-Laurent, P. Q., et de Magog ; les Révdes Sœurs de la Présentation de St-Hyacinthe et de Coaticook ; les Révdes Sœurs de la Congrégation de Sherbrooke ; les Révdes Sœurs du Précieux Sang de Sherbrooke ; les Révdes Sœurs de Charité de l'Hôpital de Sherbrooke et les Révdes Sœurs de Charité de la " Crèche ".

Parmi les laïques on remarquait : M. Vital Paradis, frère de la Révde Mère Léonie, la jubilaire, un nombre assez considérable de parents et d'amis de la communauté.

UN GRAND DINER

fut offert, présidé par Mgr. LaRocque, aux prêtres présents, aux représentantes des diverses communautés, et aux membres de la communauté des Petites Sœurs de la Sainte-Famille.

Ce dîner fut suivi d'une réunion générale dans la grande salle de la maison-mère, où l'adresse suivante fut lue, par la Révérende Sœur St-Jean-Baptiste, à la vénérable jubilaire, lui manifestant la gratitude et les meilleurs souhaits de tous les membres de sa communauté et rappelant la fondation et les développements de cette même communauté, dont les membres sont voués aux travaux intérieurs des séminaires, collèges, évêchés et autres maisons :

Très Révérende Mère Marie Léonie,

Supérieure Générale des Petites Sœurs de la Sainte-Famille.

Mère Bien-Aimée,

Quels sentiments de douce joie, de sensible bonheur et de fidèle allégresse, inondent les cœurs de vos enfants, débordent de leurs âmes émues dans la célébration de votre cinquantenaire de profession religieuse. En ce jour béni, elles viennent se grouper autour de votre personne vénérée, et redire, avec vous, au Ciel, l'hymne de la reconnaissance. O Dieu, que vos desseins sont admirables sur l'âme que vous prévenez d'une dilection particulière, quel instrument utile elle devient pour vos grandes œuvres, si elle suit avec docilité l'inspiration de la grâce !

A peine eûtes-vous complété votre treizième année, que l'invitation du Psalmiste vous offre un charme irrésistible : " Ecoute, ma fille, considère, quitte la maison de ton père et le Roi sera épris de ta beauté ". Votre âme magnanime, dès lors, foule aux pieds les biens et les jouissances périssables de ce monde, pour rechercher, avec un désir insatiable, les biens éternels. Vous prenez pour partage la vie humble, cachée, pénitente, fuyant un monde qui semblait, pourtant, promettre mille satisfactions à un jeune cœur.

Les marques d'estime sincère que vous ont toujours témoignées les autorités de votre première famille religieuse, ainsi que la franche amitié et le visible attachement que vous ont conservés vos compagnes d'autrefois, nous redisent avec quelle générosité vous avez marché dans la nouvelle voie que vous aviez embrassée.

L'on ne saurait dire quel zèle infatigable vous caractérisa,

dans l'exercice de vos fonctions ; aussi, après quelques années passées dans l'enseignement, où vous vous dépensâtes avec une trop grande prodigalité, il vous fallut refaire une santé affaiblie, délabrée et prendre un certain repos.

L'inactivité absolue constituait, pour vous, un état de souffrance visible à votre supérieur, le T. R. P. Sorin, qui, obéissant à une impulsion d'en Haut, vous proposa d'aller, pour quelque temps, séjourner à Memramcook, auprès du T. R. P. Lefebvre, ancienne connaissance de famille, et, l'aider dans son projet de fonder une communauté. Ce prêtre tout généreux, tout noble, tout pétri de zèle pour la gloire de Dieu, poursuivait un double but : procurer d'un côté, à certaines âmes, aux aspirations supérieures et désireuses de vivre loin du monde, l'avantage d'embrasser la pratique des conseils évangéliques, et, de l'autre, assurer à sa maison et à celles de la dépendance de son provincialat le dévouement, l'énergie, l'inappréciable coopération de ces personnes. Ayant avec le T. R. P. Lefebvre étudié, mûri ce projet, vous embrassiez avec ardeur ses vues et vous lui donniez ce concours généreux, effectif pour lequel il vous a conservé le plus touchant, le plus impérissable souvenir.

Bientôt dans l'église paroissiale de St-Thomas, au jour de la fête du grand St-Joseph, les demoiselles Marie Bourgeois, Marguerite, sa sœur, Justine Belliveau et Anne Léger abandonnaient l'état laïque pour embrasser l'état religieux, dont elles avaient, au reste, déjà l'esprit.

C'était les pénières du nouvel institut dont les bases venaient d'être jetées. Qui pourra redire les sacrifices, les privations, les souffrances, de tout genre qui marquèrent ces années aux vertus fortes, vigoureuses. Toutefois, que de bonheur au sein de ce dénûment ; c'était bien l'âge héroïque, le T. R. P. Fondateur était l'oracle sacré, vous, Vénérée Mère Fondatrice, étiez la règle vivante.

Les vocations nouvelles étaient une source de consolations, Dieu bénit l'œuvre si visiblement que des essaims se détachèrent bientôt pour aller travailler hors du berceau de la fondation ; lesquels, grâce à votre sollicitude, à votre diligence, à votre sage direction, eurent un plein succès. L'accroissement rapide du pieux institut hâtait, chez vous, comme chez le Fondateur, la réalisation d'un désir né avec la conception même de la

fondation, à savoir : donner à ce noyau une existence stable, canonique, en un mot nous faire jouir de toutes les prérogatives de tous les droits de l'état religieux.

Les démarches faites dans ce sens avaient été vaines, les tentatives étaient restées sans résultat décisif, et la mort vint enlever, de ce monde, le très regretté P. Lefebvre avant qu'il pût voir la réalisation de ses espérances.

Quelle cruelle et douloureuse épreuve ne fut point cette mort inattendue, cette brusque séparation d'avec votre guide, votre directeur, votre père, votre tout après Dieu, puisque vous aviez épousé ses vœux et poursuiviez ardemment le but que, d'un commun accord, vous vous étiez assigné. Vous sentîtes toute la responsabilité qui vous incombait dans le legs précieux, mais onéreux, qui vous était échu.

Votre âme était attérée, brisée sous l'étreinte de ce choc, mais non découragée. Vous élevez vers le Ciel des regards suppliants et redites, comme dans bien d'autres difficultés : La Providence viendra en aide. En effet, quelques mois étaient à peine écoulés qu'un Prélat de l'Eglise ouvrait gracieusement les portes de son diocèse, accueillant la famille privée de son Fondateur.

L'intervention divine parut si manifeste que vous vous dites : Le Père Lefebvre est plus puissant dans l'autre vie qu'il ne l'était ici-bas; un évêque prend notre cause en mains. Aussitôt, les mesures furent prises pour l'installation de l'administration générale à son nouveau siège, et, si le cœur était quelque peu endolori, en quittant un berceau justement cher, l'âme était remplie d'espérances qui ont été réalisées bien au delà de toute prévision. Après le temps de probation, Sa Grandeur Mgr. LaRocque voulut bien faire sienne, avec vous, l'œuvre existante, et décrétait l'érection canonique des Petites Sœurs de la Sainte-Famille. Impossible de décrire la joie dont votre âme fut inondée, votre reconnaissance envers le Ciel, comme votre attachement et votre vénération pour ce Prélat dont vous appréciez la puissante bonté.

Ce jour fut bien, sans contredit, le plus mémorable, le plus heureux de votre carrière dans votre vie de missionnaire; car vous atteigniez ce but poursuivi, depuis au delà de vingt années, au milieu des luttes et des difficultés multiples. Votre œuvre était enfin consolidée et le bienveillant évêque de Sherbrooke

qui vous avait accueillie à l'état de probation, qui avait été, depuis le moment de votre entrée dans sa ville épiscopale, votre guide, votre conseiller, votre protecteur, devenait véritablement votre père, comme le père de toute notre famille. Nos cœurs ne sauraient assez lui redire notre très-vive reconnaissance pour toutes ses bontés paternelles, pour ses touchantes et délicates sollicitudes. Par ses conseils, par ses encouragements, par sa vigoureuse direction, il donna un développement prodigieux à l'œuvre; les vocations affluèrent, les fondations se multiplièrent de la manière la plus étonnante, et l'état actuel de notre congrégation est un sujet de bien légitime contentement pour Sa Grandeur comme pour vous, Mère Vénérée.

Toutefois, si le grain de sénévé doué d'une heureuse fécondité devenait un arbre puissant, aux rameaux vigoureux, et, réjouissait grandement votre bonne âme, nous sommes loin d'ignorer ce qu'il vous a fallu de courage, d'énergie et de constance pour amener cette croissance.

Outre les épreuves spéciales que Dieu envoie pour marquer chacune de ses œuvres, que de fatigues causées par les maladies, par le soin d'une administration naissante, par les voyages multipliés, par la pénurie des sujets, par les difficultés imprévues et apparemment insurmontables ! Que de fois, accablée sous quelque lourd fardeau, vous faisiez une espèce de halte, et après avoir constaté l'impuissance des moyens humains, élevant au Ciel un regard suppliant où se peignaient la confiance et la résignation, vous répétiez le mot familier au grand St. François de Sales : Dieu y pourvoira.

Qui dira combien cet humble et entier acquiescement à la volonté du Seigneur a aplani de difficultés, renversé d'obstacles, mené à bonne fin, contre toute attente, les entreprises les plus épineuses ?

En contemplant la bénédiction que Dieu a donnée à vos œuvres, nous ressentons le besoin de le remercier dans toute l'effusion de nos âmes, nous nous pressons affectueusement plus près de vous; nous aimons à redire, dans l'élan de la reconnaissance : Que Dieu est admirable dans ses œuvres, bénissons-le de tout cœur, exaltons sa bonté ineffable, réjouissons-nous dans la plus juste et la plus franche allégresse d'avoir reçu du Ciel, une mère dont les œuvres redisent la foi et dont les vertus

seront toujours pour nous un aiguillon à la pratique des devoirs de notre saint état.

Quel est donc le secret des grandes choses que vous avez accomplies ? Ah ! nous le savons, c'est que vous n'avez point compté sur vous-même, mais que vous vous êtes appuyée sur le bras de Dieu ; que vous vous êtes appliquée à renvoyer au Tout-Puissant la gloire de vos actions, en disant de cœur : Il a regardé ma bassesse ; que vous avez, en un mot, connu, recherché, aimé, pratiqué la sainte humilité, vertu que vous avez tant à cœur d'implanter dans les âmes de vos enfants.

Outre les félicitations que nous vous adressons en ce jour, les vœux que nous formulons, nous voulons aussi déposer à vos pieds la résolution qui vous est la plus chère : celle de marcher tous les jours sur vos traces dans la voie de l'humilité. De concert avec notre Très Excellent Père, vous avez voulu, pour dénomination de vos enfants, le titre de Petites Sœurs de la Sainte-Famille; oui, nous sommes heureuses de cette appellation, et, nous nous efforcerons de nous en rendre dignes par reconnaissance pour votre dévouement, par respect pour votre mémoire et pour la plus grande gloire de nos Saints Patrons. Puisse Dieu bénir nos résolutions, exaucer nos vœux et, pendant de bien longues années, le Ciel vous conservera au milieu de vos filles affectueuses et reconnaissantes,

Les Petites Sœurs de la Sainte-Famille.

Mgr. Paul LaRocque, M. le chanoine Cousineau et le Révd Père Jodoin, O. M. I., adressèrent ensuite la parole pour rappeler le bien déjà accompli par les Petites Sœurs de la Ste-Famille.

La Révérende Mère Léonie, a reçu en cadeau un magnifique Harmonium, don des parents des religieuses des diverses missions de sa communauté, et différentes sommes qui ont été employées à orner la nouvelle chapelle.

La fête s'est terminée dans l'après-midi par la bénédiction très solennelle du Saint-Sacrement, présidée par Mgr. LaRocque, second fondateur de la communauté. Le soir a eu lieu l'ouverture de la retraite qui est suivie par 200 religieuses.

LA COMMUNAUTÉ DES PETITES SŒURS DE LA SAINTE-FAMILLE

fut fondée à Memramcook par le Révd Père Lefebvre, supérieur

du premier collègue acadien et la Révérende Mère Léonie, née Paradis. Les premières religieuses de la communauté avec la Mère Léonie furent : Melles Marie Bourgeois, Marguerite Bourgeois, Justine Belliveau et Anne Léger. La fondation remonte au 5 octobre 1874.

En 1894, la nouvelle communauté n'avait pas encore pu obtenir de l'Ordinaire l'autorisation d'exister canoniquement. Et le Père Lefebvre, qui sentait sa mort prochaine, comprenait que c'en serait fait de la nouvelle communauté.

Ne savait-il pas que Mgr. Sweeney avait refusé l'entrée de son diocèse aux Sœurs de la Congrégation aussi bien qu'aux Sœurs de Ste-Croix, qui enseignent le français ?

Le Père Lefebvre ne se faisait aucune illusion sur le sort qui attendait les Petites Sœurs de la Sainte-Famille, quand il ne serait pas là pour les couvrir de sa douce protection.

C'est alors que Mgr. LaRocque leur donna gracieusement l'hospitalité de son diocèse.

Le 26 de janvier 1896, il promulgua le décret de leur érection canonique, et depuis cette date, les Petites Sœurs libres de vivre, se sont répandues par tout le Canada et les États-Unis où elles ont déjà quelques maisons.

But : Le service matériel des collèges, séminaires, évêchés. La Maison-Mère est à Sherbrooke; les autres missions sont :

I. DIOCÈSE DE SHERBROOKE.

Le Noviciat et la Maison-Mère..	1895
Evêché de Sherbrooke	1895

II. DIOCÈSE DE ST-JEAN, N.-B.

Collège de Memramcook, N.-B..	1874
---------------------------------------	------

III. DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Collège Notre-Dame, Côte-des-Neiges, P. Q..	1876
Collège de St-Laurent..	1898
Archevêché de Montréal..	1901
Séminaire de Ste-Thérèse de Blainville..	1902
Révds Pères Oblats, Lachine Locks..	1903
Collège de Montréal..	1906

IV. DIOCÈSE DE ST-HYACINTHE.

Collège de St-Césaire..	1878
Collège de Farnham..	1879
Séminaire de Marieville..	1895

V. DIOCÈSE DE QUÉBEC.

Collège de Notre-Dame de Lévis..	1896
Collège Ste-Anne de la Pocatière..	1905

VI. DIOCÈSE D'OTTAWA.

Juniorat du S.-C., Ottawa..	1896
Résidence de Son Excellence le Délégué apostolique..	1901
Université d'Ottawa..	1902

VII. DIOCÈSE DE NICOLET.

Séminaire de Nicolet..	1898
--------------------------------	------

VIII. DIOCÈSE DE VALLEYFIELD.

Evêché de Valleyfield..	1900
Séminaire de Valleyfield..	1900
Collège Bourget, Rigaud..	1904

IX. DIOCÈSE DE RIMOUSKI.

Evêché de Rimouski..	1903
Séminaire de Rimouski..	1904

X. DIOCÈSE DE TROIS RIVIÈRES.

Maison des Pères Oblats, Cap de la Madeleine.. . . .	1904
--	------

XI. DIOCÈSE DE PEMBROKE.

Evêché de Pembroke.....	1904
Révds Pères Oblats, Ville-Marie.....	1906

XII. ETATS-UNIS. — DIOCÈSE DE PORTLAND.

Collège de Van-Buren.....	1893
---------------------------	------

XIII. DIOCÈSE DE BOSTON.

Révds Pères Oblats, Lowell, Mass.	1900
Révds Pères Oblats, Tewksbury Centre.....	1904

XIV. DIOCÈSE DE SAN FRANCISCO.

Séminaire de Menlo Park. 1903

XV. DIOCÈSE DE BALTIMORE.

Collège de Brookland, Wash., D. C. 1906

Séminaire de Pleasant Hill, Wash., D. C. 1906

En venant s'établir à Sherbrooke les Petites Sœurs de la Sainte-Famille occupèrent d'abord l'ancienne maison St-Charles. En 1896 elles ajoutèrent une allonge en brique, et depuis cette époque elles ont acheté l'ancienne bâtisse du " Pionnier " et fait ériger la magnifique maison-mère dont elles ont pris possession en avril dernier.

Mort de la Révérende Mère Marie-Léonie

SUPÉRIEURE GÉNÉRALE DES " PETITES SŒURS DE LA
SAINTE-FAMILLE "

(Extrait du journal " Le Moniteur Acadien, " 4 mai 1912.)



NE dépêche de Sherbrooke, Qué., nous annonçait ici à neuf heures du soir, la mort subite de la révérende Mère Marie-Léonie, supérieure générale des " Petites Sœurs de la Sainte-Famille."

Quoique fort mal portant encore d'une maladie qui m'a affaibli et déprimé depuis trois mois, je ne saurais résister au désir de communiquer, à une demande qui m'est faite, quelques lignes à votre journal au sujet de la perte sensible et sérieuse que les Sœurs de la Sainte-Famille subissent en perdant leur mère si estimée, si estimable, si vénérée.

Au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse, la Sœur Léonie, comme elle était appelée par le peuple, était universellement et très avantageusement connue.

Sous l'inspiration et la direction du Rév. Père Lefebvre, regretté supérieur et fondateur du collège Saint-Joseph, la Sœur Léonie, religieuse Marianite de Sainte-Croix, fonda, à

Memramcook, en octobre 1874. — dans des conditions humbles et pénibles — la communauté de la Sainte-Famille. Ce fut, à cette époque, une fondation tout acadienne et dont le but était le service matériel des collèges, des séminaires et des évêchés.

Faute d'approbation régulière de la part de l'Ordinaire du lieu, cette association religieuse se développa lentement. Le premier établissement, qui demanda ses services, fut celui de notre collège de Notre-Dame de la Côte-des-Neiges, près Montréal. Les Sœurs s'y rendirent en 1876. En 1878 et en 1879 on les trouve établies aux collèges de Saint-Césaire et de Farnham, dans le diocèse de Saint-Hyacinthe.

Vingt et un ans se passèrent avant que la communauté fût approuvée et la Sœur Léonie ne se découragea jamais un seul instant. Mgr. Sweeney, qui ne voulait pas se charger de la responsabilité d'aucune communauté, excepté celles déjà implantées dans son diocèse, refusa, après la mort du T. R. P. Lefebvre, d'assurer, par son approbation, la charge de cette association qui, nécessairement, devait trouver son expansion en dehors de son diocèse et même en dehors des provinces maritimes.

Ces refus constants, persistants et qui nous parurent autrefois opiniâtres, étaient dans l'ordre de la Providence et ont assuré le développement extraordinaire de cette communauté.

Dans l'automne de 1895, Mgr. Paul LaRocque, évêque de Sherbrooke, fit une visite à Memramcook, au cours de laquelle Sa Grandeur se décida de prendre la charge de cet institut intéressant et susceptible, sous d'autres conditions, de magnifiques développements. Le 5 octobre, la Maison-Mère fut transférée à Sherbrooke. Mgr. LaRocque fit connaître l'habileté, le dévouement et les qualités foncières et religieuses de sa petite famille adoptive, et tous les collèges, séminaires et évêchés de la province de Québec voulurent avoir les " Petites Sœurs de la Sainte-Famille " à leur service.

Ces merveilleux succès sont dus en grande partie à l'énergie, aux vertus religieuses et administratives de la Mère Marie-Léonie qui vient de s'éteindre à la Maison-Mère de Sherbrooke.

Elle est morte le 3 mai, jour commémoratif de l'Invention de la Sainte-Croix, fête patronale de la communauté où elle prononça ses premiers vœux, mais dont elle était séparée, avec la dispense régulière et canonique, pour diriger sa nouvelle

communauté. Elle s'est endormie dans le Seigneur, un premier vendredi du mois. Toute la journée, elle s'était bien portée : le soir elle présida au souper de la communauté et elle monta à sa chambre où elle s'affaissa pour rendre, sans effort, sans agonie, sa belle âme à Dieu.

Nous avons vu et suivi de près, dès son origine, la fondation des Sœurs de la Sainte-Famille. Nous avons connu les peines et les épreuves qu'elles ont endurées patiemment, humblement, avec confiance et soumission, pendant au delà de vingt ans. Nous avons été témoin aussi, à des heures pénibles, de leur fermeté, de leur vaillance et de leur intrépidité toutes chrétiennes. C'est qu'elles étaient soutenues, dirigées par une âme forte, énergique et généreuse, par celle qui vient de quitter cette terre et pour laquelle il nous faut prier avec ferveur et avec une sainte résignation à la volonté de Dieu.

PH. F. B.

Côte-des-Neiges, Montréal,

4 mai 1912.

(Extrait du journal " *Le Progrès de l'Est* ", 10 mai 1912.)



ENDREDI soir, 3 mai, vers 6.30 hrs., une vie de dévouement à l'œuvre de l'éducation et de générosité dans le service du bon Dieu a soudainement pris fin par la mort de la Très Révérende Mère Marie-Léonie, supérieure générale et fondatrice des Petites

Sœurs de la Sainte-Famille, de cette ville.

La Révérende Mère Marie-Léonie était née à l'Acadie, le 12 mai 1840. Son père était Joseph Paradis, cultivateur, et sa mère Emilie Grégoire. Elle était la sœur de feu le juge Emilien Paradis, juge de la Cour Supérieure, à Saint-Jean d'Iberville.

Elle était entrée en religion, dans la congrégation des Sœurs de Sainte-Croix, le 21 février 1854. Elle fonda la congrégation des Petites Sœurs de la Sainte-Famille, à Saint-Joseph de Memramcook, en 1874, puis transféra le siège de la communauté, avec toute l'administration générale à Sherbrooke, en 1895.

Sous l'administration sage et prudente de la Sœur Marie

Léonie, surtout depuis son établissement à Sherbrooke, la communauté des Petites Sœurs de la Sainte-Famille a pris un développement vraiment providentiel. Aujourd'hui, elle compte au delà de 600 membres et est établie dans 18 diocèses du Canada et des Etats-Unis, où le dévouement des Sœurs est une source de bénédiction pour les maisons d'éducation dans lesquelles elles donnent leur travail.

L'on peut donc dire que c'est une grande vie de dévouement à tout ce qu'il y a de admirable dans le service du bon Dieu, qui disparaît, par la mort de cette personne remarquable par son talent, son énergie, et toutes les qualités qui font la femme forte.

La communauté des Petites Sœurs de la Sainte-Famille voudra bien recevoir l'expression de notre vive sympathie dans le deuil qui est venu la frapper.

FUNÉRAILLES DE MÈRE MARIE-LÉONIE.

Depuis le décès, vendredi soir, le corps de la vénérée Révérende Mère Marie-Léonie, supérieure et fondatrice des Petites Sœurs de la Sainte-Famille, fut exposé en chapelle ardente dans la salle du couvent où, lundi, un service privé spécial fut célébré pour toute la communauté des sœurs du couvent et des sœurs venues déléguées des autres couvents de la congrégation au Canada et aux Etats-Unis. A ce service privé, dirigé par le chapelain du couvent, M. l'abbé H. A. Simard, chancelier de l'Evêché, officiait Mgr. l'évêque de Sherbrooke. Sa Grandeur Mgr. Casey, évêque de Saint-Jean, N. B., nombre d'ecclésiastiques de la ville, et les quelques parents arrivés de la défunte y assistaient.

Dès mardi matin, toutes les cloches du couvent et de la cathédrale sonnaient le glas et ses volées de moments en moments jusqu'au départ des restes mortels pour l'inhumation.

A dix heures, pour le service funèbre des solennelles funérailles à la cathédrale, M. le curé Roy, assisté de MM. les abbés Carlos et Adam, du séminaire, fit la levée du corps au couvent, puis on se rendit à la cathédrale, en face, en cortège complet, passant au milieu d'une grande foule recueillie rendant ainsi un dernier hommage à la vénérée défunte.

Le directeur des funérailles était M. L. H. Olivier. Les porteurs

étaient, au corps, MM. Dr. L. C. Bachand, J. E. Poutré, Alfred Lanctôt, Jos. Paré, A. Lefrançois, C. F. Olivier, T. Bélanger et Eug. Codère.

Le deuil était conduit par une grande partie du clergé accompagné de quelques Frères des écoles locales, et par les membres de la famille, savoir : M. Vital Paradis, de Coaticook, frère; M. Rodolphe Paradis, avocat de Montréal, neveu; M. Paul Paradis, ingénieur civil, de Québec, et M. P. S. Joron, notaire de Valleyfield, cousins.

A la suite défilèrent d'abord : une centaine de sœurs du couvent local ou des autres couvents de la congrégation ; ensuite des délégations des Sœurs Grises, du couvent Mont Notre-Dame, de la Présentation, Coaticook, du Précieux-Sang, des Sœurs de la Charité du Sacré-Cœur, et après différentes personnes notables de Sherbrooke et des environs.

Pendant tout le temps du défilé et du service funèbre, les sœurs du couvent qui n'avaient pu suivre le corps de leur bien-aimée supérieure, se rassemblèrent sur la longue galerie extérieure de la maison conventuelle; et là, à genoux, elles priaient.

La cathédrale était toute drapée et tapissée de noir et blanc, et toute illuminée avec le catafalque bien dressé devant le chœur; et le cortège et le public assistant remplissaient tellement l'église qu'il n'y avait plus aucune place libre. Ce furent des funérailles très imposantes et bien justifiées. Bien des Sœurs, pendant toutes les cérémonies, ont pleuré leur bonne et vaillante mère supérieure qui certes, à tous les titres, méritait ce regret tout naturel du cœur humain.

Au chœur étaient présents: Mgr. Casey, évêque de Saint-Jean, N. B.; Mgr. Emard, évêque de Valleyfield; Mgr. H. O. Chalifoux, V. G. ; Mgr. Tanguay, du séminaire ; M. l'abbé H. A. Simard, chapelain du couvent de la défunte et chancelier de l'Évêché; M. l'abbé Roy, curé de la cathédrale; M. A. O. Gagnon, supérieur du séminaire ; MM. les abbés Desaulniers, F. V. Charest, Vincent, Maltais, Codère, Chartier, Lefebvre, Castonguay, Dufresne, tous de Sherbrooke; J. A. Laporte, de St. Jean-Baptiste, Fisette, de St. Patrice et Bussièrès, de Notre-Dame ; M. l'abbé J. A. St. Germain, représentant Mgr. de Nicolet; L. E. Cousineau, chanoine de l'archevêché de Montréal; le chanoine L. N. Campeau, de l'archevêché d'Ottawa;

le chanoine L. A. Sénécal, de St. Hyacinthe ; Révd. P. J. A. Dion, provincial des Pères de Ste Croix ; Révd. Père J. N. Dozois, provincial des R. P. Oblats ; Révd. Père A. Rioux, C. SS. M., assistant provincial ; R. P. J. Moore, C. M., supérieur du séminaire Saint-Jean, Brooklyn, N. Y. ; R. P. H. Galvin, missionnaire de la Salette, de Stanstead ; Révd. E. Goileau, du collège de Montréal ; Révd. C. Gagnon, du séminaire de Philosophie ; Révd. Père B. Lecavalier, C. S. C., supérieur du collège Saint Joseph, Memramcook, N. B. : MM. les abbés Elie Auclair, de l'archevêché de Montréal ; J. LaRocque, curé de Bromptonville ; C. J. Roy, curé de St-Gérard ; J. A. Parent, curé de Lennoxville ; C. A. Gariépy, curé de St-Adrien ; J. E. Lemieux, curé de Stoke Centre ; R. P. A. Crevier, C. S. C., curé de St-Laurent, P. Q., R. P. Watelle, O. M. I., supérieur et curé de la paroisse St-Joseph, Lowell, Mass. ; MM. les abbés A. Papineau, supérieur du collège St-Jean, P. Q., S. J. Lecours, collège Notre-Dame de Lévis ; Wilfrid Léonard, représentant le supérieur du séminaire de Sainte-Thérèse ; J. E. Bourret, du séminaire de Nicolet ; P. Alfred Roy, de Memramcook ; P. Fortier, de Sherbrooke, etc.

La messe solennelle de Requiem fut chantée par Mgr. l'évêque Paul LaRocque, chef du diocèse, assisté du Révd. Père Dion, provincial des Pères de Sainte-Croix, de Montréal. Les diacre et sous-diacre d'honneur furent le Révd. Père Dozois, provincial des Pères Oblats de Montréal, et le chanoine Campeau, d'Ottawa. Les diacre et sous-diacre d'office furent M. Sénécal, chanoine de St-Hyacinthe, et M. Cousineau, de Montréal. Le maître des cérémonies était M. l'abbé Lemay.

La messe funèbre chantée fut celle si belle de don Lorenzo Perosi fort bien rendue, ainsi que tous les autres chants liturgiques de circonstance par la maîtrise chorale de la cathédrale tout au complet, et avec le concours puissant de l'orgue magistralement dirigé par l'organiste qu'est M. L. E. Codère.

Après les absoutes rituelles, le cercueil sortit comme il était entré aux sons de la bien religieuse et sanglotante marche funèbre de Chopin.

Et c'est ainsi que le corbillard seul en tête suivi de plus de quarante voitures contenant les Sœurs, des membres du clergé, les porteurs, les parents, et quelques invités, arriva au cimetière Saint-Michel, passant parmi la foule recueillie saluant la

dépouille mortelle d'une bien vénérée femme qui n'a vécu et passé ici-bas que pour le bien, s'oubliant elle-même entièrement pour tous les autres.

Les offrandes de messes des parents, des amis et du clergé, sont très nombreuses.

Révérènde et vénérée Mère Supérieure Marie-Léonie repose maintenant en paix, dans la paix du Seigneur à qui elle a donné toute sa vie de sacrifices et de dévouement ; elle repose dans ce petit coin de cimetièrè affecté aux religieuses du couvent et au milieu de ses Sœurs qui l'ont déjà précédée. Mais Révèrende et vénérée Sœur Marie-Léonie n'est pas morte pour tous ceux qu'elle laisse et qui lui succèderont ; pour ceux-là elle restera un souvenir vivant à jamais de vertus, de dévouement, de sacrifices et de bons exemples à suivre.

R. I. P.

(Extrait de " La Semaine Religieuse de Montréal ".)



NOUS devons un hommage à la mémoire de Mère Léonie, la fondatrice des Petites Sœurs de la Sainte-Famille, qui est décédée à Sherbrooke, le 3 mai courant. L'œuvre, utile autant que modeste, à laquelle elle avait consacré sa vie, et dont elle a fait un succès, est de celles qu'il convient de louer très haut. Les belles qualités, en outre, et les réelles vertus qui ont distingué cette femme de bien lui méritent plus qu'un *memento* ordinaire. Nous venons de relire les notes, provenant de diverses sources, qu'on a bien voulu adresser à la rédaction de la *Semaine*. Ce n'est pas un article de deux ou trois pages, c'est un livre qu'il nous faudrait écrire, pour redire tout ce qu'on nous raconte d'elle.

Ce livre, peut-être l'écrira-t-on bientôt. Ce qui est certain, c'est qu'un jour il devra s'écrire. Les six cents Petites Sœurs qui font partie de la communauté qu'a fondée et si heureusement

dirigée pendant quarante ans Mère Léonie, et surtout celles qui viendront grossir leurs rangs dans l'avenir, ont besoin de connaître, d'avoir sous les yeux, de regarder souvent le " modèle vivant " que fut la pieuse et active Mère pour ses filles, toute sa vie et à l'heure de sa mort. Et il sera, ce livre, un attrait pour de nouvelles vocations, une force pour soutenir les anciennes.

En attendant, nous donnons ici un aperçu de la vie et de l'œuvre de la regrettée fondatrice.

* * *

Marie Virginie Alodie Paradis était née à l'Acadie, au diocèse de Montréal, le 12 mai 1840. L'un de ses frères devait être plus tard le juge Paradis, de Saint-Jean. Elle fit sa première communion dans l'église de Napierville, et reçut sa première instruction à l'école du même village. Elle étudia dans la suite chez les Sœurs de la Congrégation.

Le 27 février 1854 — elle n'avait pas quatorze ans — elle entra au Postulat des Sœurs de Sainte-Croix, à Saint-Laurent. L'année suivante (19 février 1855) elle était novice. Deux ans plus tard (22 août 1857) elle prononçait ses vœux et s'appelait désormais Sœur Léonie. Elle fut envoyée en mission à Sainte Scholastique, à Varennes, à Saint-Martin, puis à l'Orphelinat de Saint-Vincent-de-Paul à New-York. Enfin, en 1870, son obédience la conduisit à Notre-Dame de l'Indiana.

En ce temps-là, vers 1874, le célèbre Père Lefebvre, des Pères de Sainte-Croix, le régénérateur de l'Acadie, à la fin du XIX^e siècle, qui venait de fonder le Collège de Memramcook, cherchait où il pourrait trouver quelques pieuses filles à qui il confierait le service manuel et domestique de ses enfants et de leurs Pères. La Congrégation des Sœurs de Sainte-Croix avait bien été créée, au Mans en France (1835), d'abord dans ce but d'assistance pour les Pères. Mais, elle avait ajouté à son programme les œuvres d'enseignement populaire, et, comme il arrive souvent, l'accessoire l'avait emporté sur le principal. Les Sœurs de Sainte-Croix de l'Amérique étaient devenues surtout des enseignantes — ce dont, certes, nous n'avons pas à nous plaindre au Canada, où elles font tant de bien. Dans l'Indiana cependant, plusieurs Sœurs étaient encore occupées aux travaux manuels. Sœur Léonie jusqu'en 1874 avait surtout enseigné. Mais sa santé

semblait s'altérer, et comme le Père Lefebvre s'était adressé à Notre-Dame de l'Indiana, Sœur Léonie, avec quelques autres Sœurs, lui fut envoyée à Memramcook. L'apôtre canadien — le Père Lefebvre était né à Laprairie — allait trouver, dans cette " voisine " de la petite Acadie de Québec, l'ouvrière habile et si surnaturelle de l'œuvre qu'il rêvait pour la grande Acadie.

Les choses allèrent vite. Sœur Léonie arrivait à Memramcook à l'automne de 1874. Le 19 mars 1875, quatre filles acadiennes, jusque-là servantes au collège du Père Lefebvre, prenaient l'habit des Petites Sœurs : il n'y a pas encore quarante ans de celà, et elles sont maintenant six cents et au-delà ! Sœur Léonie, tout en restant religieuse de Sainte-Croix, devint la supérieure de ce petit groupe de pieuses filles. Jusqu'en 1895, le Père Lefebvre dirigea, de concert avec Sœur Léonie, la nouvelle barque du Seigneur. Des fondations se firent, surtout dans les maisons des Pères de Sainte-Croix, à la Côte-des-Neiges (1876), à Saint-Césaire (1878), à Farnham (1879), etc., etc. C'est dire que la bonne terre d'Acadie n'était pas avare de vocations. Toutefois, pour des raisons de prudence, que nous devons juger dignes de respect, Mgr. Sweeney, évêque de Saint-Jean (où se trouve Memramcook), n'avait pas trouvé expédient de donner aux Petites Sœurs l'approbation canonique. Et cependant, quand le Père Lefebvre mourut (28 janvier 1895), la petite communauté de filles pieuses comptait près de cent sujets, avec les novices.

Ce fut une heure difficile pour celle qu'on appelait déjà Mère Léonie. Le bon Père Lefebvre, qui l'avait encouragée pendant vingt-et-un ans, n'était plus là. Elle n'avait pas encore d'approbation régulière. On permettait à ses filles de vivre, c'était tout et c'était peu. Mère Léonie pria, et, sans doute, du haut du ciel où il s'en était allé, le Père Lefebvre l'aida. Toujours est-il que le 26 janvier 1896 — un an moins deux jours après la mort du premier fondateur — Mgr. LaRocque, de Sherbrooke, approuvait canoniquement Les Petites Sœurs de la Sainte-Famille. Nous avons raconté ici même (1) comment Mère Léonie avait installé ses Sœurs à Sherbrooke, le 1er août 1895 et transporté son noviciat, le 1er octobre de la même année, de Memramcook à Sherbrooke. Mgr. LaRocque fut dès lors considéré par toutes,

(1) Cf. Semaine religieuse, lundi 15 juillet 1907.

et surtout par Mère Léonie, comme le second fondateur de la communauté. Ajoutons que par décision de Rome, le 1er mai 1905, avec l'autorisation, depuis longtemps accordée, de ses supérieures des Sœurs de Sainte-Croix, Mère Léonie fut " définitivement détachée de Sainte-Croix, afin de s'occuper uniquement de la petite congrégation qu'elle avait fondée. " J'ai dit déjà qu'entre temps, du Canada maintenant et encore de l'Acadie, les vocations affluaient. A l'heure actuelle, les Petites Sœurs sont plus de six cents. Elles sont établies dans dix-neuf diocèses. Mère Léonie avait eu confiance. Dieu l'a aidée. C'est, au fond, l'histoire de tous les ordres et de toutes les communautés.

* * *

Sans doute, Dieu n'a pas besoin des hommes pour faire ses œuvres. Mais le plus souvent, il se sert d'eux. Et quand il s'agit des graves intérêts de son Eglise et de son clergé, pour les œuvres à faire il se suscite volontiers des âmes de choix.

Mère Léonie fut de celles-là. Dans la maison de Béthanie, si la part de Marie est la meilleure, celle de Marthe n'est pas non plus sans être bonne, et même excellente. Servir le prêtre de Jésus-Christ, dans une atmosphère de pureté et de paix, d'ordre et de discrétion, telle fut l'ambition de Mère Léonie, telle est la raison d'être de son œuvre des Petites Sœurs.

Pour mener à bien une œuvre pareille, il fallait de solides qualités et une vertu éprouvée. Mère Léonie ne manqua ni des unes, ni de l'autre. Elle aimait le travail. Elle était douce et bonne, mais en même temps ferme et résolue. Surtout, elle avait du prêtre la plus haute et la plus surnaturelle estime. Ses filles l'aimaient avec tendresse et vénération. Elle était leur supérieure, mais elle était leur mère aussi. Et de même, si elle était vraiment leur mère, elle ne cessait jamais d'être leur supérieure. " Notre Mère ", comme on l'appelait, gardait de sa longue habitude du commandement je ne sais quelle attitude un peu solennelle, qui se retrouvait dans sa démarche, dans son geste, dans son parler. Mais à travers tout cela, son grand cœur vibrait à toutes les affections saintes, à toutes les joies permises, à toutes les tristesses et à toutes les misères humaines. Peu de personnes ont su comme elle harmoniser dans un plus heureux mélange l'autorité et la honte, la fermeté et la douceur.

Elle était d'une très grande piété, et d'une piété communicative. Jésus, Marie et Joseph, les trois membres de la Sainte-Famille, avaient toute sa dévotion. Dans sa soixante-douzième année d'âge, après cinquante-cinq ans de vie religieuse et près de quarante de supériorat, elle est morte, presque soudainement (2), le jour de l'Exaltation de la Croix de Jésus, un soir du mois de Marie, dans l'octave du Patronage de Saint-Joseph et encore — ce qui met le trait à la coïncidence providentielle — un premier vendredi, au moment où, après le souper de la communauté, qu'elle avait présidé, elle venait de réciter les Grâces. D'ailleurs, depuis le jour de ses noces d'or de vie religieuse — 2 juillet 1907 —, et toutes ces dernières années, dans la prière et l'exhortation pieuse, sa vie avait été une continuelle action de grâces. Elle sentait parfaitement, sans en tirer vanité, d'ailleurs, que Dieu avait bien voulu faire par elle quelque chose pour l'Eglise et le clergé, et, saintement, elle disait son Magnificat. Elle est allée le répéter au ciel, pour les siècles des siècles.

* * *

Les funérailles de Mère Léonie, ont eu lieu, avec beaucoup de solennité à Sherbrooke, le 7 mai courant. Mgr. LaRocque officiait. Mgr. Emard et Mgr. Casey, un grand nombre de prêtres, représentants des évêques ou des collèges, une foule recueillie de parents ou d'amis, avec au premier rang deux Sœurs de Sainte-Croix et une centaine de Petites Sœurs, assistaient à la funèbre cérémonie, qui eut presque l'éclat d'un triomphe. La sépulture s'est faite au cimetière Saint-Michel, sur cette colline superbe de Sherbrooke qui domine toute la région, dans l'enclos modeste réservé, près de celui des prêtres de l'évêché et du séminaire, à ces fidèles Marthes du clergé que sont les filles de Mère Léonie.

(2) Sa mort a été en effet très rapide. Mais elle a pu recevoir les Sacrements de l'Eglise.

NOTICE
SUR LA COMMUNAUTE
DITE

LES PETITES SŒURS DE LA SAINTE-FAMILLE



DANS les cantons de l'Est les Petites Sœurs de la Sainte-Famille ont établi en 1895 un noviciat en vue de former à la vie religieuse des jeunes filles recrutées parmi les laborieuses et chrétiennes familles des campagnes.

C'est à ces chrétiennes désireuses de se sanctifier par la pratique des vœux de religion que s'adresse cette présente notice. Les Petites Sœurs de la Sainte-Famille sont employées aux divers travaux manuels compatibles avec leur état. Les unes sont occupées à la couture, d'autres à la buanderie, d'autres à la cuisine, & &, dans les différentes Maisons de la Congrégation.

Pour être admise au noviciat, la postulante doit appartenir à une famille chrétienne, avoir le désir de se sanctifier par la pratique des trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, jouir d'une bonne réputation et avoir une santé suffisante. Elle ne doit pas être âgée de plus de 30 ans.

Dès qu'une jeune personne s'est présentée au Noviciat, elle prend le costume de postulante et le postulat terminé elle est admise à la prise d'habit si elle en est jugée digne par le Conseil de la Communauté. La robe noire et le chapelet qui lui sont imposés indiquent qu'elle est séparée du monde et qu'elle doit mener une vie nouvelle en Dieu. Les yeux fixés sur ses Patrons et modèles de Nazareth, Jésus Marie et Joseph, elle prie comme eux, travaille comme eux dans des emplois humbles et cachés.

Piété et travail, voilà le résumé de la vie d'une novice de la Sainte-Famille. Chaque jour de nombreux exercices religieux l'aideront à entretenir sa piété. A peine levée la novice fait sa méditation devant le Saint Sacrement, laquelle est suivie de la Sainte Messe et de la Sainte Communion. Deux heures après le dîner elle revient à la chapelle pour examiner sa conscience, faire une visite au Saint Sacrement et réciter le chapelet de la Sainte

Vierge. Dans le cours de l'après-midi elle fait le chemin de la croix. En dehors de ces exercices de piété, elle remplit avec esprit de foi les emplois de sa charge. Les récréations ne sont point exclues du règlement ; sans être bruyantes elles sont animées, elles offrent à l'esprit un délassement nécessaire, engendrent l'estime mutuelle et la vraie fraternité.

Après trois ans d'épreuve la novice est appelée à prononcer, pour un an, ses premiers vœux dans la Congrégation des Petites Sœurs de la Sainte-Famille. Le Célébrant accepte ses vœux. Désormais elle continuera la vie dont elle a fait l'apprentissage au Noviciat ; elle travaillera au service des Ministres du Seigneur, les prêtres, dans les collèges, Séminaires et Evêchés. Chaque année elle retrempera son âme dans les exercices de la retraite et après six ans de vœux temporaires elle prononcera ses vœux perpétuels.

Sauver son âme tout en contribuant au salut des autres voilà un idéal de vie propre à tenter plus d'un cœur généreux ; c'est à ces cœurs généreux que nous adressons notre appel espérant qu'il sera entendu.

Nous osons prier les Révérends Messieurs du clergé séculier et régulier qui veulent bien s'intéresser à notre humble Institut de se faire les échos de notre appel auprès de toutes les jeunes personnes en qui ils discernent des signes de vraie piété et de vrai dévouement. Que les Aspirantes à la vie religieuse n'appréhendent pas outre mesure les épreuves du Noviciat. Elles seront accueillies à bras ouverts, traitées avec une sollicitude toute maternelle, et trouveront dans le calme du Noviciat cette paix et ce bonheur de l'âme que Notre-Seigneur a promis à tous ceux qui quittent le monde pour le suivre.
